

24.02.2012 – 15:00 Uhr

CPM 2011: sous le signe de la révision du règlement

Zürich (ots) -

Durant l'exercice 2011, la Caisse de pensions Migros (CPM) a réalisé une performance de 0.1 %. Son taux de couverture s'élève à 107.2 %.

La crise de la dette européenne due au défaut de paiement imminent de la Grèce qui s'est accentuée en 2011 a des répercussions négatives sur les marchés des actions. Grâce à ses placements immobiliers, la CPM a pu réaliser une performance légèrement positive de 0.1 %. Par comparaison avec la moyenne de -0.2% publiée par l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP, elle affiche donc un résultat légèrement meilleur, malgré tout insatisfaisant, car le rendement requis n'a une nouvelle fois pas été atteint.

L'excédent annuel de CHF 309.4 moi. a été entièrement utilisé pour reconstituer les réserves pour fluctuation des titres. Le résultat inclut un effet spécial positif de CHF 615.5 moi. qui résulte de la nouvelle appréciation des réserves techniques et du calcul des capitaux de prévoyance en vertu du nouveau règlement de prévoyance 2012. Les obligations des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes sont maintenant évaluées au taux de 3.25 % et 2.75 %. Le taux d'intérêt applicable jusque là était de 3.5 %.

Grâce à l'effet spécial, le taux de couverture a augmenté à 107.2 % (2010: 105.1 %). Sans effet spécial, il ne serait que de 103.1 %.

La fortune totale de la caisse est toujours de CHF 16.9 mia. Sur ce montant, CHF 6.8 mia. (40 %) reviennent aux placements en valeur nominale et CHF 5.1 mia. resp. 5.0 mia. (je 30 %) aux actions et aux placements immobiliers.

L'effectif des assurés de la caisse régie par le système de la primauté des prestations s'élevait fin 2011 à 81'400 personnes (2010: 81'500), dont 27'600 bénéficiaires de rentes (27'200).

Zurich, 24 février 2012

Contact:

CPM
direction
infobox@mpk.ch
tél. 044 436 81 11

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100713568> abgerufen werden.